

GUIDE DU CANDIDAT

AUX BACCALAUREATS GENERAL ET TECHNOLOGIQUE

SESSION 2018

I - INSCRIPTIONS

1 INSCRIPTIONS

- du Lundi 16 octobre 2017 au Vendredi 17 novembre 2017 à 12 H
 - par INTERNET dans l'établissement fréquenté pour les scolaires, et sous la responsabilité du chef d'établissement
 - par INTERNET au Rectorat de préférence pour les candidats individuels et les élèves du CNED et des établissements privés hors contrat.

Aucune inscription ne sera acceptée après la fermeture du serveur.

Il vous sera demandé le N° d'inscription figurant sur votre relevé de notes d'épreuves anticipées ou du Baccalauréat pour les redoublants ; (ce numéro figure sur la convocation aux épreuves et sur le relevé de notes de 2017 ; il commence par 0133...)
Vous devrez renseigner sur Internet différentes rubriques. Le choix de la série, de l'enseignement de spécialité, des langues obligatoires, des épreuves facultatives est définitif et ne pourra pas être modifié.

Certaines épreuves se déroulent dans le courant de l'année scolaire. Les candidats devront par conséquent se tenir prêts à répondre à leur convocation.

Notez et conservez le N° de dossier qui vous sera attribué à la fin de la saisie. Il sera nécessaire en cas de modification de votre inscription pendant la campagne.

2 LISTE DES PIECES A FOURNIR

Pour tous les candidats :

- ✓ Photocopie de la carte d'identité recto-verso ou photocopie de la page du livret de famille vous concernant.
- ✓ Photocopie de l'attestation de recensement (français(e)s âgé(e)s de 16 à 25 ans).

ou

- ✓ Photocopie du certificat de participation à la journée défense et citoyenneté (JDC)

Cas particuliers :

- ↓ 1 photocopie du relevé de notes des Epreuves Anticipées (candidats venant d'une autre académie)
- ↓ 1 photocopie du relevé de notes obtenues au Baccalauréat lors de sessions précédentes (candidats individuels, si bénéficiaires de notes demandés)
- ↓ 1 certificat de la DDJS (sportifs de haut niveau)
- ↓ 1 certificat d'inscription pour les candidats du CNED (scolaires)
- ↓ 1 certificat médical d'aptitude ou d'inaptitude à la pratique de l'EPS (individuels et CNED)

3 CANDIDATS PRESENTANT UN HANDICAP

Aménagements des conditions de passation des épreuves des examens pour les candidats en situation de handicap :

- Décret n°2015-1051 du 25-08-2015 portant dispositions relatives à l'aménagement des épreuves des examens et concours de l'enseignement scolaire pour les élèves en situation de handicap.
- Circulaire n°2015-127 du 3-8-2015 relative à l'organisation pour les candidats présentant un handicap (enseignement scolaire)

Un nouveau formulaire et ses annexes est mis en ligne sur le site de l'académie www.ac-martinique.fr Il devra être rempli avec précision par le candidat ou sa famille et remis au plus tard à la date de la clôture des inscriptions de l'examen (17 novembre 2017)

- au médecin de santé scolaire pour les candidats scolarisés
- au médecin désigné par la Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées (CDAPH) pour les candidats individuels, du CNED et des établissements privés hors contrat

Les candidats doivent également impérativement se signaler comme présentant un handicap dans la rubrique correspondante sur Internet lors de leur inscription